

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
en date du 18 avril 2025**

**SCI D&E
32 Hameau le Prieur
27290 SAINT PHILBERT SUR RISLE
SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL SOCIAL de 1 000 EUROS**

R.C.S. BERNAY n° 834 879 603

Le 18 avril 2025, les associés de la SCI D&E se sont réunis au siège social sous la présidence de Monsieur Eric FREBERT à l'effet de délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'associé
- Cession de parts sociales
- Modification au sein de la gérance
- Transfert du siège social
- Mise à jour des statuts
- Questions diverses

Étaient présents :

- Mme Delphine GRIMAULT, titulaire de 30 parts d'intérêt
- M. Eric FREBERT, titulaire de 70 parts d'intérêt

Assistait également M. Thierry FREBERT en qualité de futur associé

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut donc délibérer et prendre toute décision à la majorité requise à l'article 16 des statuts.

PREMIERE RÉOLUTION : AGREMENT D'ASSOCIE

La collectivité des associés agréé comme nouvel associé de la SCI D&E à compter du 18 avril 2025

Monsieur Thierry FREBERT,
Né le 17 mai 1972 à ROUEN (76)
Demeurant à ARELAUNE-EN-SEINE (76940) 1200 le Wuy.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION : CESSION DE PARTS SOCIALES

Mme Delphine GRIMAULT propose de céder à M. Thierry FREBERT, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, 30 parts sociales qu'elle détient au sein de la société.

Nombre de parts cédées :	30 parts
Valeur nominale de la part	10 EUROS
Montant total du rachat :	1 EURO
Modalités de règlement :	seront déterminées dans l'acte constatant la cession de parts.

Il résulte de la cession de parts ci-dessus que Mme Delphine GRIMAULT perd la qualité d'associée de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RÉSOLUTION : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

La collectivité des associés décide de modifier la dénomination sociale en : « 34 le Moulin Prieur » à compter du 18 avril 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION : MODIFICATION AU SEIN DE LA GERANCE

La collectivité des associés prend acte de la décision de Mme Delphine GRIMAULT de démissionner de ses fonctions de gérant au 18 avril 2025.

La collectivité des associés lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

La collectivité des associés nomme M. Thierry FREBERT comme nouveau cogérant de la société à compter du 18 avr 2025. M. Thierry FREBERT déclare accepter la fonction de gérant et avoir parfaite connaissance des dispositions tant légales que statutaires la régissant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

La gérance décide de transférer le siège social de la société à SAINT PHILBERT SUR RISLE (27290) 32 la Cahotterie à compter du 18 avril 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION : MISE A JOUR DES STATUTS

Il résulte des modifications statutaires adoptées par les associés la nécessité de mettre à jour les articles des statuts.

ARTICLE 3 : DÉNOMINATION

La société prend la dénomination "34 le Moulin Prieur ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à SAINT PHILBERT SUR RISLE (27290) 32 la Cahotterie.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision extraordinaire prise conformément à l'article 16 des présents statuts.

ARTICLE 9 : PARTS SOCIALES

91 - VALEUR NOMINALE ET NOMBRE

Le capital social est divisé en 100 parts sociales d'un montant unitaire de 10 EUROS. En représentation des apports nets réalisés, il est attribué à chaque associé, à savoir :

- 1) Monsieur Éric FREBERT pour son apport de biens propres :
Apport en Pleine Propriété
- 70 parts sociales numérotées 1 à 70, représentant son apport de numéraire
- 2) Monsieur Thierry FREBERT pour son apport de biens communs :
Apport en Pleine Propriété
- 30 parts sociales numérotées 71 à 100, représentant son apport de numéraire

Le reste de l'article est inchangé.



ARTICLE 15 : GÉRANCE

151 - NOMINATION - REVOCATION -DEMISSION - VACANCE - PUBLICITE

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés exploitants titulaires de parts de capital et nommés par décision des associés conformément à l'article 16 des présents statuts. A ce jour, la gérance est composée de :

- M. Eric FREBERT
- M. Thierry FREBERT

Le reste de l'article est inchangé.

SEPTIEME RÉOLUTION : POUVOIRS

En conséquence des résolutions énoncées ci-dessus, tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour assurer l'exécution des décisions qui viennent d'être prises, faire procéder à la mise à jour des statuts et établir l'ensemble des publicités et formalités administratives liées à ces modifications.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président décide de lever la séance.

Fait à ST PHILBERT SUR RISLE, le 18 avril 2025.

Lu et approuvé
M. Eric FREBERT



Lu et approuvé
Mme Delphine GRIMAUULT

lu et approuvé
